L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 10 AOUT.

## LA VÉRITÉ
SUR L'AMBASSADE DE 1715.

C'est miracle si vous pouvez ouvrir un journal sans y trouver quelques racontars à prétentions [illegible] sur la fameuse ambassade persane de 1715. Ce sont communément des anas sangrenus et des contes à dormir debout. On veut nous faire accroire que des courtisans, pour amuser la vieillesse morose de Louis XIV, avaient imaginé de lui servir ce divertissement diplomatique, comme, plus jeune, on le régalait d'un ballet de Molière. On aurait fait choix d'un aventurier subtil et impudent; on lui aurait sifflé son rôle; et le vieux roi, avec la gravité la plus solennelle et la plus pénétrée, aurait reçu cet ambassadeur de carnaval, comme l'authentique représentant du Sophi.

Louis XIV n'était pas en enfance, tant s'en faut: il garda jusqu'à son dernier jour l'intégrité de sa tête et la plénitude de son vif esprit. Rien ne faisait conjecturer qu'il n'eût plus que quelques mois à vivre et à régner.

Et il se serait rencontré en ce moment quelqu'un d'assez osé, prince ou ministre, pour se jouer de lui et le mystifier dans ce degré-là? Qu'eût, de la banlieue de Paris, fait surgir d'un coup de baguette un ambassadeur apocryphe devant lequel Versailles se serait niaisement ouvert avec tout son éclat et toutes ses pompes? Et cela aux yeux de l'Europe si curieusement et si malignement attentive à tout ce qui se passait à la cour de France!

Que de gens, grand Dieu! à mettre dans le secret! Tous nos consuls du Levant, tous nos missionnaires, tous nos marchands qui battaient sans cesse les routes de ces pays!

On agrémente cette légende de fantaisies accessoires. L'ambassadeur dut faire quarantaine aux portes de Paris, jusqu'à ce que le gouvernement français eût découvert un truchement. Comme de raison, aucun des professeurs de langues orientales n'entendait le persan. Dans cette détresse, on fut heureux de mettre la main, disent les uns, sur un vieux curé des environs de Tours, sur un fripier du Marais, disent les autres. J'ai voulu avoir le cœur net de toutes ces falaises; je me suis adressé à un journal du temps; voici sa relation:

On ne vit jamais tant de badauds dans Paris qu'il y en parut le jour de son entrée, qu'il jugea à propos de faire à cheval, disant qu'il était pas d'avis de s'enfermer dans une *armoire*; c'est ainsi qu'il appelait le carrosse du Roi, dans lequel on voulait lui faire l'honneur de le placer.

Il a fait encore quelques incartades sur le chapitre du cérémonial; car il prétendait qu'un prince du sang dût le venir prendre pour le conduire à l'audience du Roi, et ce n'était pas assez, selon lui d'un maréchal de France.

M. le baron de Breteuil eut toutes les peines du monde à lui faire entendre raison là-dessus; il voulait absolument ferrailler à la moindre occasion où il se croyait lésé; mais on a regardé toutes ces irrégularités avec l'indulgence qu'on doit avoir pour les gens qui ne savent pas mieux, et qui ne sont pas même obligés de savoir les us et les coutumes d'un pays si éloigné de celui de leur naissance et dont ils ne connaissent pas les mœurs.

Notre Persan croyait pouvoir suivre ici les siennes, et il fut tout étonné, lorsque frappé des attraits de quelques dames qui avaient été le voir manger et avant ordonné à ses gens de les lui faire garder, on lui répondit que cela ne se pratiquait pas....

Quoiqu'il en soit, il n'en a pas été moins bien à cheval, où on l'aurait pris pour un de ces anciens héros de la Grèce. Son habillement avait beaucoup de rapport avec le leur, et on peut dire que sa bonne mine contribuait aussi à la ressemblance. Il a les yeux noirs et extrêmement vifs, une belle physionomie, l'air martial et spirituel. Ceux qui entendent son langage trouvent qu'il l'est effectivement et qu'il a même du savoir.

On nous avait d'abord dit qu'il était chargé comme un oder de diamants, d'escarboucles et autres denrées que son pays produit, et qu'il devait les répandre à pleines mains sur ceux qui lui feraient quelque honnêteté; mais ceux qui avaient compté là-dessus ont été obligés de décompter; et j'oserais bien assurer que toutes les pierreries qu'il a apportées de chez lui ne valent pas, à beaucoup près, celles que le Roi portait le jour où il lui donna audience; car Sa Majesté avait, ce jour-là, un habit tout couvert de diamants, duquel on peut dire qu'il ne viendra jamais à la mode.

Tous les princes ont paru à cette cérémonie avec une magnificence extraordinaire et si grande que je doute que le seigneur Mehemed-Riza bey ait jamais vu rien de pareil à la cour du Sophi de Perse. Le roi, avec tous ses ornements royaux, était sur un trône élevé de quelques degrés. Mgr. le Dauphin était auprès de lui; le duc d'Orléans brillait à ses côtés avec un habit de velours bleu brodé; tous les autres princes du sang étaient placés en leur rang et tous si superbement habillés que l'éclat des pierreries et la diversité des couleurs faisaient la plus bel assemblage et le plus bel effet du monde.

Le trône de Sa Majesté était placé vis-à-vis de la porte par où il entra dans les appartements, si bien qu'en les traversant, il eut toujours cette belle perspective. On dit qu'il fut d'abord frappé par cet aspect; mais la vue du Roi n'empêcha point qu'il ne portât la main au cimeterre et qu'il ne menaçât de sabrer ceux qui retoussaient son porte-pipe, qui marchait en rang d'oignons avec le porteur des présents, et portait cette précieuse pipe en pompe et magnificence dans un étui de cristal.

Sa Majesté lui fit l'accueil le plus gracieux et reçut les présents et la lettre du Sophi de plus obligeamment qu'il se puisse. Vous eussiez dit que cette lettre était une relique; l'ambassadeur la baisa et rebaisa avant de la présenter au roi, disant qu'elle était odoriférante comme l'ambre; et pour les présents, il n'y aurait en personne qui, de la manière dont ils étaient enveloppés et portés, n'eût cru que c'était la châsse de quelque saint.

Le roi l'a fait défrayer pendant toute sa route, c'est-à-dire depuis Marseille jusqu'ici; mais, malgré la profusion avec laquelle il a été servi, il n'en a pas pourtant fait meilleure chère, et a toujours mangé par terre de ce que ses domestiques lui ont apprêté. Voici ce qu'il lui faut tous les jours: trois moutons, un agneau, quarante livres de riz, cinquante de beurre et trente pots de lait, que ses domestiques sont obligés de traire eux-mêmes.

Ici je dois m'arrêter; je me heurte à une anecdote si scabreuse et si gaillarde que je mettrais en péril l'hospitalier *Figaro* en la transcrivant; et notez que c'est la *pie* d'une dame que j'ai sous les yeux; jugez-en un peu, si y avait été celle d'un monsieur.

Hélas! qu'on est souvent injuste envers la presse contemporaine et surtout envers ce qu'il est convenu d'appeler du bout des lèvres les *petits journaux*! Vous entendez à chaque instant de pudiques bourgeois dire qu'ils sont pleins d'abominations: "Nous ne pouvons les laisser traîner sur nos tables, par respect pour nos filles...... *maxima debetur*....." Je voudrais bien les voir tête à tête avec ce que lisaient et écrivaient nos grand'mères!

A. G.

### Le Roi d'Araucanie et son Premier Ministre.

Voici un roi qui vient comme témoin en police correctionnelle dans une affaire où se trouve compromis son prétendu premier ministre.

Depuis quelques temps, l'attention de la justice est appelée par diverses plaintes sur les agissements de certain individu qui, en prenant la fausse qualité de fonctionnaires du royaume d'Araucanie, réussissent à commettre de nombreuses escroqueries.

L'un d'eux, le nommé Giraud, se disant premier ministre de S. M. Orélie-Antoine Ier, prince de Tonnens, était cité aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle; suivant la prévention, il aurait obtenu de différentes personnes la remise de plus de 1000 francs, en leur promettant des concessions de vastes territoires en Araucanie.

Le prévenu, n'ayant pas répondu à l'appel de son nom, a été jugé par défaut.

L'instruction à laquelle il a été procédé a révélé des détails assez piquants sur M. de Tonnens, appelé comme témoin dans l'affaire du nommé Giraud, et sur le royaume d'Araucanie et de Pantagonie, dont il se dit le souverain.

M. de Tonnens, écrit M. le procureur de la République de Bordeaux, à M. le juge d'instruction, est né à Chourgnac, arrondissement de Périgueux, le 12 mai 1825. Il appartient à une famille honorable du pays. Il a exercé les fonctions d'avoué à Périgueux pendant huit ans à peu près. Il a vendu sa charge en 1858. Pendant son exercice, aucune plainte n'a été portée contre lui et pendant tout le temps qu'il est resté à Périgueux, on l'avait toujours considéré comme un honnête homme. En 1858, M de Tonnens est parti pour le Chili, et après de nombreuses aventures qui tiennent du roman, il est arrivé à se faire proclamer roi ou chef de quelques tribus errantes.

Suivant M. de Tonnens, il aurait été élu roi par le suffrage universel le 25 décembre 1861, dans une assemblée d'Indiens. Les caciques et les tribus réunies auraient, dit-il, déclaré avec une joie bruyante qu'ils reconnaissaient pour leur roi Orélie-Antoine Ier, qui était pour eux le roi dont l'avénement leur avait été annoncé autrefois par un cacique. A partir de ce moment, il n'aurait cessé d'être traité en roi. Enfin, dans une autre réunion, un des caciques aurait dit au nom de tous les membres qui composaient l'assemblée qu'on agréait pour roi M. de Tonnens, et tous auraient crié: "Vive le roi!"

Fait prisonnier, en 1867, par le gouvernement chilien, M. de Tonnens est revenu en France, puis il est retourné en Araucanie, où il est resté jusqu'au 10 juin 1871, date à laquelle il aurait confié son gouvernement à un ministère choisi parmi les chefs indiens. Depuis lors, il cherche, dit-il, à faire reconnaître sa souveraineté par les états européens.

M. le président, à M. de Tonnens. Quels sont vos nom et prénoms?

Le témoin: Antoine de Tonnens, Orélie-Antoine Ier.

D. Votre profession?
R. Souverain.
D. Votre âge?
R. Quarante-huit ans.
D. Que savez-vous sur cette affaire?
R. [illegible] Giraud. Il m'a demandé à partir en Patago-

nie. J'ai appris plus tard que, profitant des rapports qu'il avait noués avec moi, il s'était dit premier ministre de mon royaume de Patagonie et d'Araucanie.

Je ne l'avais nullement autorisé à prendre ce titre; je ne lui ai jamais donné ni pouvoir ni procuration.

M. l'avocat de la République Ribot.— M. de Tonnens, qui se dit souverain d'Araucanie, et qui agit comme tel, car il contracte des emprunts et distribue des décorations à ceux-là surtout qui souscrivent à ses emprunts, est entouré d'un certain nombre d'intrigants qui, à l'aide de titres imaginaires, parviennent à capter la confiance du public.

Aussi est-il absolument indispensable que la justice prononce contre le prévenu une condamnation sévère, pour éviter le retour d'escroqueries du genre de celle qui est actuellement soumise à l'appréciation du tribunal.

Girand a été condamné par défaut à deux ans d'emprisonnement et 500 francs d'amende.

## FEUILLETON.

# AIMER ET COURIR.

NOUVELLE.

PAR GEORGES BISSE.

VI.—Suite.

Cette proposition était d'autant plus sciemment dérisoire que ce simple moment d'hésitation avait suffi pour désorienter la fausse vaillance de Sylvain, et que son abattement était déjà en train de reprendre son niveau, comme une omelette soufflée qu'on a laissée refroidir.

—Arrêtez, dit-il en tentant de se poser en obstacle devant la jeune femme. De grâce, ne me faites pas l'honneur d'une ironie, qui serait cruelle puisqu'elle est juste. Oui, je l'avoue, j'en conviens, ces trois journées d'alertes continuelles, et surtout l'insomnie de cette nuit m'ont imposé une fatigue que je chercherais vainement à vous dissimuler. Mais, ajouta l'amoureux, d'un ton presque boudeur, est-ce ma faute après tout si je ne suis pas de fer comme....

—Arrêtez! dit à son tour Mme Galibert avec une imitation railleuse, car elle avait suffisamment deviné le final de la phrase. Laissons-là les comparaisons inutiles. Il n'en est pas moins vrai, puisque vous prétendez qu'on vous plaigne, que vous pourriez trouver un peu plus de courage, ne fût-ce que dans le désir de me faire honneur. Car enfin, lorsqu'on se pose en cavalier servant, j'aurais peut-être lieu de dire en rival, si je pouvais avoir les mêmes pensées que vous....

—Oh! dites-le, riposta Sylvain avec feu. On an moins, dites en homme qui vous aime assez passionnément pour y prétendre.

—Vous perdez la tête, réplique Mme Galibert, quoique ce ne soient là que des paroles,—heureusement, ajouta-t-elle, pour terminer par un mot qui vint lui chatouiller la langue.

Cependant, inspirée par un empressement qui cette fois fut véritablement de bon aloi, cette exclamation avait produit chez elle un certain retour d'indulgence, laquelle, après une sorte de réflexion, se manifesta en ces termes:

—Décidément, cette fièvre d'extravagance ne vous est pas naturelle. Je crois plutôt que c'est du repos qu'il vous faut; restez ici, pendant que je vais donner un ordre. Attendez-moi, je vous promets de revenir.

VII.

Resté une seconde fois seul, Sylvain se demanda avec contrition s'il ne venait pas de commettre une incartade.

Si le doute, en beaucoup de cas, est le commencement de la sagesse, il est aussi le début d'une foule d'autres professions beaucoup moins méritoires. La confiance, cette superbe confiance en soi,—et aussi un peu dans les autres,—n'est que le fruit mûr de l'expérience. Mais, pour un apprenti séducteur, la hardiesse, même par aventure, ressemble toujours plus ou moins à un fusil chargé dans la main de celui qui n'a jamais fait le coup de feu.

Sylvain, se souvenant de son sonnet, pensa qu'en attendant il pouvait toujours continuer son œuvre. Et flatté de l'espoir que cette émotion du moment allait peut-être l'aider dans ses aspirations, il tira de nouveau ses tablettes de sa poche, et se remit à bayer à la rime.

L'Amour dit un jour à la rose....

—Ce premier vers est bien. Il est posé sur ses hanches comme un petit Cupidon sur son arc.

Te souviens-tu du frais bouton....

—Ça, c'est mauvais.

Te souviens-tu....

—*Te souviens-tu, dis-moi, soldat!* Comme dans la chanson, parbleu! Non, l'amour aurait l'air d'un vieux grognard qui pense à son empereur. D'ailleurs, ça ne mène à rien, du moins quant à ce que je veux dire. Voyons.

Qu'est devenu....

—Oui, j'aime mieux ça.

Qu'est devenu ce frais bouton....

Qu'est devenu....

C'était bien si l'on veut. Seulement, à ce train-là, l'achèvement d'un sonnet pouvait demander tout autant d'années que le fameux siége de Troie. C'était une manière de composer peut-être bonne du temps où l'on se faisait véhiculer par le coche, mais qui n'était plus d'une époque où l'on voyage et où l'on improvise avec la vitesse des chemins de fer. Par malheur aussi, Sylvain, pour corriger ses remaniements plus à l'aise, s'était assis machinalement dans le fauteuil qu'il venait de quitter. Après avoir écrit sur son genou la substitution indiquée, il releva nerveusement la tête et l'appuya sur le dossier capitonné en homme accoutumé à rencontrer quelquefois dans les nuages ce qu'il ne trouvait pas dans son cerveau. Fatale imprudence! car dans le miroitement de la légion de feux-follets qui dansaient la gavotte dans son imagination, l'attente vaine de l'hémistiche lui fit fermer les yeux.

Tout aussitôt le sommeil, un sommeil de plomb, quoique réparateur, les lui scella de façon qu'il fut au-dessus de ses forces de les rouvrir. Dans l'abandon de sa défaillance, son attirail poétique lui tomba des mains; sa tête s'inclina, par un léger tassement, vers son épaule gauche; sa bouche, déplorable détail, sa bouche s'entrouvit mi-béante sous le poids de son menton, comme un bivalve heureux du bonheur de vivre, et même un léger ronflement ne tarda pas à confirmer d'une dernière preuve cet ensemble caractéristique, dont l'aspect quoique juvénile n'en était pas moins dilarant.

Après tout, on n'est pas de fer, comme avait dit Sylvain. Et, après tout aussi, s'il est vrai que le ridicule tue, on n'en meurt pas pour ça.

VIII.

Deux minutes ne s'étaient pas écoulées de la sorte qu'une autre porte s'ouvrit de nouveau et que Galibert reutrait d'un autre côté, toujours cavalièrement, du reste, en appelant dès la cantonnade:

—Sylvain!

Aucune voix ne lui répondit. Plongé dans un état autant dire léthargique, le dormeur n'avait garde de l'entendre. En ce moment, les trompettes de Jéricho ne l'eussent probablement pas réveillé.

Étonné de ce silence et croyant d'abord à la disparition de son compagnon malgré lui, Galibert, en parcourant le salon du regard, ne tarda pas à découvrir le mot de l'énigme.

S'approchant alors avec précaution du fauteuil où gisait son jeune ami dans la pose peu majestueuse que nous avons décrite, il s'arrêta un instant et sourit avec un fin sourire,—car tout était bonhomie chez lui,—mais dont pourtant le pli au coin des lèvres n'eût pas mis à coup sûr le dormeur fort à son aise, s'il avait pu en être témoin en même temps qu'il en était l'objet.

Ce sourire, à clef de dièze, signifiait-il que satisfait de l'incident il ne l'était pas moins du spectacle qu'il lui offrait? Peut-être.

Quoi qu'il en soit, rebroussant chemin cette fois sur la pointe du pied, il disparut prestement par où il était venu.

Mais son absence ne fut pas de longue durée.

Presque aussitôt il reparut, marchant avec encore plus de précaution, et ramenant avec lui un second personnage, qu'il conduisit par la main, tout en l'accompagnant, pour compléter l'effet d'une mimique expressive.

C'était sa femme, conviée par lui, sous le sceau de la discrétion, à la contemplation de leur hôte.

A la vue de son amoureux, les bras pendants, le corps déjeté, la tête en vrague, le coin incliné de la bouche, constatation horrible, filtrant comme le bec d'un robinet mal fermé, Mme Galibert ne put retenir un premier mouvement, ressemblant en quelque sorte à un refus de participation dans le ridicule de cette scène. La susceptibilité féminine se montrera toujours impitoyable en pareil cas. Et puis, si les médailles ont leur revers, les apologues ont aussi leur contre-partie. Tout le monde connaît celui de l'innocence réchauffant un serpent dans son sein. Qui sait si la vive déception de la jeune femme ne lui suggéra pas aussitôt, ironiquement, à l'esprit quelque allégorie du même genre quoiqu'en sens tout contraire.

Ce mouvement, du reste, son mari l'attendait.

Sans y répondre d'abord, il allongea le bras vers la cheminée, détacha une des barbes d'un élégant petit plumeau dont le manche d'ébène [illegible] une époque, et, par un frôlement muet, en fit passer à deux reprises le chatouillant contact sous le nez du dormeur qui ne fit pas la moindre grimace.

Alors se retournant d'un air guilleret vers sa femme:

—Maintenant, lui dit-il, nous pouvons causer.

Interprétant toute l'éloquence de cet exorde, malgré sa brièveté, Mme Galibert, à laquelle une sorte de confusion, jusqu'à un certain point un aveu, avait fait baisser les yeux devant l'étalage de son acquéreur en titre, les releva pour regarder son mari, d'une manière qui voulait dire: J'écoute!

Celui-ci prit donc la parole.

IX.

—Ma chère Armande, je crois qu'un mari ne doit jamais trop prétendre à un pouvoir autoritaire. Mais il doit toujours au besoin savoir se montrer de bon con-

seil, et non-seulement à l'égard d'autrui, mais encore pour lui-même. L'entretien que je suis charmé d'avoir avec toi, juste dans cette situation, sera donc le dénouement d'une petite intrigue dont je m'accuse, quoique ta sois femme à la comprendre, j'en suis bien convaincu. Il n'est pas mauvais de se rechausser le premier quelques torts, lorsqu'on veut faire de la bonne morale.

Notre jeune ami, dit Galibert en étendant au-dessus de Sylvain une main de bénisseur, notre jeune ami ici présent—si j'ose m'exprimer ainsi—ne sera pas de trop. Mais cela n'est pas nécessaire. Il représentera simplement entre nous, si tu veux, ce que j'appellerai les pièces à conviction dans ce petit litige, pour lequel je ne demande que toi et ton aimable raison pour juges.

(*La fin au prochain numéro.*)


## Médicaments.

# NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gens peuvent en prendre sans avoir d'autres inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

### C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonflé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

### Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

### Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

### Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

### Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les terres qu'ils baignent, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments passent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Élaborer et digérer [illegible], tel est le rôle de l'estomac. Si la fureur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digèrera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

### Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

### Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de ris, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altèrera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 27 sept—

# JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les statuettes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 2déc— an

## E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

21 janv—1an 1P


## Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—AOUT 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B
Bailly Jn. Bte.
Bellvio Pierre.
Barthel Jn Jacques.
Blesse Pierre Antoine.
Bastien Nicolas.
Bodmer [illegible]
[illegible]
[illegible] Joséphine et Marianne).
C
Cartaud Adolphe.
D
Dutant (Mme) née Panline Pianard.
Dejoux (Mme) née Virginie Pianard.
Dumon François (la famille).
Delrieu (médecin).
Daron Marie (Mlle).
Dousse Jean (les frères)
D'Estampes Abel.
Dufaut Jules.
Desjeau Marie (Mme).
E
Emmerlin (Mme Vve).
F
Fabre (planteur).
Favre (Mme) née Mouton.
Fourtanet Georges.
G
Gaucherand Henri Auguste.
H
Huguet Joseph.
Huet Edouard Alexandre.
J
Jacquet (Mme) [illegible]
[illegible]
L
Luquet Fr'çois Nicolas.
Lassus-Pigat Jn. Prosper.
Lauil Alphonse.
Lenoir Alexandre.
Labastille (la famille).
Labutte (la famille).
P
Pierre Charles.
Penaut Jean.
R
Renouard Emile.
Raillon Maurice.
S
Sibille Joseph (médecin)
T
Textés Alfred.
Tournier François.
V
Villemain (Mme Vve) née Samson.
Villemeur Henri.
W
Wahgenski Henry.
Y
Yeard (Mme).

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 1er aout


## VAPEURS

# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 9 août
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 23 août
SAINT-LAURENT, capt. Rousseau, Samedi, 6 sep.
EUROPE, capt. Lemarié, Samedi, 20 Septembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen en qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les Chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent, nov—12t Gallier Court, Lettre H. N. O.

## Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

| | | |
|---|---|---|
| LOUISIANA, | de 2000 tonneaux, | capt. Stewart. |
| MINNESOTA, | 2000 | capt. Hamlin. |
| ALABAMA, | de 2600 | capt. Flint. |
| PENNSYLVANIA, | 2600 | capt. Brace. |
| VIRGINIA, | de 2700 | capt. Sadler. |
| GEORGIA, | de 2800 | en construction. |

Les steamers de cette ligne partiront comme suit:—

Pour Liverpool, comme suit:—
LOUISIANA..........SAMEDI, 9 août.

De New York à Glasgow:
VIRGINIA..........MERCREDI, 6 Août
GEORGIA..........MERCREDI, 20 Août
PENNSYLVANIA..........MERCREDI, 3 Sept.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

| | Chambre | Intermédiaire | Entrepont | Aller et retour |
|---|---|---|---|---|
| De la Nlle-Orléans à Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni | $125 00 | $80 00 | $35 00 | $200 00 |
| Paris | 145 00 | 80 00 | 45 00 | 240 00 |
| Vienne | 170 00 | 80 00 | 45 00 | 280 00 |
| Havre, Hambourg, Anvers | 135 00 | 85 00 | 40 00 | 220 00 |
| Brême, Gothenbourg, Christiana, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim | 145 00 | 80 00 | 45 00 | 240 00 |

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle Orléans, ajouter $80 au tarif ci-dessus.

| | Chambre | Intermédiaire | Entrepont | Aller et retour |
|---|---|---|---|---|
| Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre. Hambourg, Havre et Anvers | 120 00 | 80 00 | 35 00 | |
| Brême, Gothenbourg, Christiana, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim | 130 00 | 80 00 | 41 00 | |
| | 140 00 | 80 00 | 46 00 | |

Payable en monnaie courante des Etats Unis. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
A. K. MILLER & CO.,
Au No 29 de la rue Carondelet, Agents.

6oct

BRÊME.

## Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

| | De Brême | De la Nlle-Orléans |
|---|---|---|
| Strassburg | 16 sept. | 11 octobre. |
| Hannover | 24 | 25 |
| Frankfurt | 8 octobre | 8 novembre |
| Koeln | 22 | 22 |

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..........$25 en or.
Entrepont..........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

## HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:
Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Panzen,
Franconia, (neuf), Capt. Kuhlewein
partiront comme suit:

| De Hambourg | Du Havre | De Santander | De la Nlle Orléans |
|---|---|---|---|
| | "Germania." | | |
| Sept. 20 | Sept. 23 | Sept. 26/27 | Octobre 29 |
| | "Vandalia." | | |
| Oct. 18 | Oct. 21 | Oct. 24/25 | Novem. 26 |
| | "Francoria." | | |
| Nov. 15 | Nov. 18 | Nov. 21/22 | Décemb. 24 |
| | "Germania." | | |
| Déc. 13 | Déc. 16 | Déc. 19/20 | Janv. 21/7 |

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer des passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents-Généraux,
180, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile,
Agents pour le Passage. 3aout—1an

## Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer
GEO. CROMWELL,
S. L. Clapp commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 17 Août, à [illegible] h. A. M.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement.—Départ, SAMEDI, le 23 août à 6 P. M.
Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe
JUNIATA,
Capt Catherine,
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer YAZOO, cap. Barrett, suivra et partira à son jour régulier.

## Fonderies Machines, &c.

# FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, [illegible] SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre. Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à [illegible], Moulins à Scie, Machines de Locomotion, [illegible], Colonnes, [illegible] et Pièces de chemin.

## Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Boule et Poeyfarre,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur,
— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DÉGRENER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grilles et toute espèce de fer à [illegible]. 1janv—1 an. Mar

## FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Boucheaux tourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et cette espèce de Machines pour le Sud.
[illegible] LEEDS & CO.



IMPORTATION DIRECTE.——Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

# ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tom Pouce—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—Bievas Chicas—Pronandes—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corte—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—La Reina Chica—Rebanadas—Regalia Chica Fina—Reina Victoria—Regalia Reina—Regalia Britanica—Queen Victoria.

Pure Havane:—Operas—Londres Fino—Chacolas—Culebras—Regalia Chica Fina—Londres Chico—Pronandes—Conchas—Victoria—Londres—Londres Corte—Panetelas—Patriotas—Regalia Britanica—Regalia Londres.

Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corte—Londres Especial—Reina Victoria—Londres Fino—Trabucos—Operas—Brevas—After Breakfast—Maravillas—Promenades.

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux échantillons.—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

## VAPEURS.

### Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer de marcheur et à basse pression, CREOLE, Capitaine Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et JEUDI, à l'arrivée du convoi de 12 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 12 heures du matin; le VENDREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il partira de Covington le Mardi et le Vendredi, à 4 heures du matin; de Mandeville, tous les matins et tous les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—les steamers partiront, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et ainsi de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Agent,
1er mai Aux Nos 21 et 29 rue de l'Union.

### Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis.
CREOLE
Capitaine Wm Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE, à l'arrivée du chemin de fer Pontchartrain, du Lac, à l'arrivée des chars de Bayou Saint-Jean, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de Neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de neuf heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ayant été affermés par H. Bellgue.

Prix de l'excursion—aller et retour..........$1 00

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
29 mars—6m Nos 21 et 29 de la rue de l'Union.

### Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
HENRY TETE.
Cha. Grion, capitaine.
Rob. Owen, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le HY. TETE relèvera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY 120 Commune.
1sept—12m

TUNICA.
Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires. Le paquebot
SELMA remplaçant le W. S. Pike, malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. pour Tunica. J. K. CARLIN, agent, au No. [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayon Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERMILLION, capitaine H. M. Brend; commis, J. E. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
BRITTON & EPPLER, Agents.
No 120 rue Gravier.
Agents. G. CARRIER, Washington.
Mar [illegible] J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bateau de la Nlle-Orléans et du Grand Ecore—Une fois par semaine. Le bateau à vapeur [illegible] MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Geo. C. Hamilton et Tom J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Belton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.
M. W. JOYCE, No 72, rue Front.
J. K. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 120, rue de la Commune.
12fév—4m.

### Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Rail-Road de Clinton.

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau B. L. HODGE No 2, remplaçant le ST. JOHN, capitaine W. B. Greenhouse, commis J. P. McKinney.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON, 11, rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Chertié.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] RIVET,
16 avril—1an No 11 rue Conti.

## CHEMINS DE FER.

### Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Voyageurs au pied de la rue du Canal.

A partir du 26 Mai 1873.

Les trains partiront à 6:00 h. du matin et à 5 h. de l'après-midi.
Ils arriveront à [illegible] h. de l'après-midi et à 4 h. du matin.

Le train express de 5 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Le train part tous les jours (le Dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à 3 heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, et s'arrête à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans changement jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires du Nord, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel, ainsi qu'au Dépôt.
R. H. SCRANTON, Surintendant général.
E. P. SHUTE, Agent général des billets.

### New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

Passenger Depot foot of Canal Street.
On and after May 26th 1873
TRAINS
will leave at 6 A. M. and at 5 P. M.
arrive at 4 A. M. and at 4 P. M.
Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3:15 P. M. Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M. Arrives in New Orleans at 9:30 A. M. stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

R. H. SCRANTON, Gen'l Superi.
E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

[redacted]

### Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

| DEPARTS. | | ARRIVÉES. | |
|---|---|---|---|
| Exprès | [illegible] A. M. | Exprès | 11:00 P. M. |
| Malle | [illegible] P. M. | Malle | 9:0A. M. |

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et desservie les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville et Saint-Louis, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No. 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 14an—1an

[redacted]

### Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

| DEPART. | | ARRIVE. | |
|---|---|---|---|
| Express | 7:30A. M. | Express | 11:30 A. M. |
| Mail | 5:30 P. M. | Mail | 9:0 P. M. |

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville and St-Louis, without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common street, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan14—1y

### Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'entrée du chemin, en ville, est établie à "l'Esplanade dépôt", rue des Champs Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et retour pour le retour.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

| Départs de la ville. | | Départs du Lac. | |
|---|---|---|---|
| 6 heures A. M. | | 7 heures A. M. | |
| [illegible] | | [illegible] | |

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, à partir de 2 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 6 heures.

Les personnes qui désirent s'arrêter à la Station (Gentilly) doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

R. H. SCRANTON,
8avril— Surintendant-général.

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Malle de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES VOYAGEURS au quai d'Alger à huit heures [illegible].

Des billets de commutation pour 500 milles à des, et des billets pour toutes les stations sur la route, sont vendus au bureau des commis.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin et les débarcadères du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie ou St. Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermilion, entre toutes les heures du matin à cinq heures P. M., aux quai de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche sera reçu tous les jours, et expédié par convoi aux dépôts. Le bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret via Brashear City et de Houma sera reçu pour et du chaland et plantation, entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne, entre Houma et Thibodeaux par M. J. H. Doland; pour et de tous les points du Pecan Grove, entre l'habitation de M. J. B. Roland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. J. P. Pavy et celle de M. Butler.

Par "vis Houma Branch" sera marqué distinctement sur les caisses ou barils.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues [illegible] et Magazin.

Il ne sera point reçu de fret après 6 heures. 16 mai— [illegible] A. WHITNEY & CO. Ag

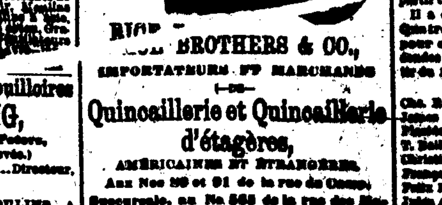


RICE BROTHERS & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 145, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forgerons.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc battus et vernis de ligne.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans, comme le seul spécial pour [illegible].
Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et un catalogue qui donnent une description des articles.
1 oct—6 mois—

## GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de la BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les tonnes, au coin de la Bourse des Marchands, [illegible] Barrel, A côté des [illegible] de MM. C. E. [illegible]. [illegible] Hôtel à [illegible] heures du jour. 7déc—1an


## ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL
—DE LA—

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

26 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $[illegible],801 24 | |
| Primes de mer | 85,[illegible] 49 | |
| Primes des rivières | 105,[illegible] 14 | |
| | | $[illegible],481 82 |
| Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées | | $[illegible] |
| Pertes payées: | | |
| Sur risques d'incendie | $[illegible] | |
| Sur risques de mer | [illegible] | |
| Sur risques de rivières | [illegible] | |
| | | $[illegible] |
| Taxes, compris au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc. | [illegible] | [illegible] |
| Laissant un bénéfice net de | | $[illegible] |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Billets à recevoir | $[illegible] | |
| Prêts sur bons et hypothèques | [illegible] | [illegible] |
| Prêts garantis par actions payables sur demande | [illegible] | |
| En caisse | [illegible] | [illegible] |
| Propriétés foncières | | [illegible] |
| Bons de la ville, actions de banques et autres | | [illegible] |
| Primes en voie de recouvrement | | [illegible] |
| | | $[illegible] |
| Réservé pour pertes non réglées et pour taxes | | $[illegible] |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. MOGSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 26 mai 1873.

W. L. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS —
Avril 1873:

| | |
|---|---|
| Thos. A. Adams, | Samuel B. Newman, |
| Sam'l H. Kennedy, | C. T. Buddecke, |
| John Phelps, | P. H. Foley, |
| A. O. Ober, | Adam Thomson, |
| B. H. Summers, | Henry Abraham, |
| F. N. Strong, | Victor Meyer, |
| Joseph Bowling, | Edward J. Gay, |
| Jno. M. Sandidge, | Simon Hernsheim, |
| Simon Forchemer, | Jos. B. Wolfe, |
| R. B. Post, | S. T. Torian, |
| Edward Pilsbury, | Jos. R. Eltg, |
| Chas. E. Slayback, | Frederick Camerden, |
| David Wallace, | J. L. Harris. |

27 mai—

SEPTIÈME ETAT ANNUEL
—DU—

### FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 26 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873—savoir:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANNE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant nous, ce 26 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 26 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| Moses Greenwood, | John I. Adams, |
| W. A. Johnson, | Isaac Scherck, |
| John I. Noble, | R. M. Walmsley, |
| John Chaffe, | Wm. Morrison, |
| Richard Milliken, | Jos. W. Carroll, |
| Samuel B. Moore, | A. Baldwin, |
| J. J. Warren, | J. T. Hayes, |
| A. T. Buckner, | A. M. May, |
| Sam'l Friedlander, | S. H. Snowden, |
| M. Pratt, | T. Lynn. Lyon, |
| Wm. S. Pike, | Wm. C. Raymond, |
| A. A. Yates, | James S. Frestidge, |
| | Samuel H. Boyd. |

28 mai—1m

### La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues | | $[illegible] |
| Pertes par incendie sur mer et rivières payées | $[illegible] | |
| Réassurance, rabais, [illegible] | [illegible] | |
| | | [illegible] |
| Total de l'actif | | $[illegible] |

DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 6 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:

| | | |
|---|---|---|
| Henry Abraham, | S. Katz, | Louis Schneider, |
| A. Kimer Bader, | Jos. Keller, | W. B. Schmidt, |
| H. A. Baumgarten, | Th. Lilienthal, | B. Saug, |
| [illegible] | H. F. Del Bondio, | C. H. Miller, |
| Jonas Scherck, | M. Riehn, | S. L. Kjelle, |
| J. N. Schwarz, | Chas Engsfeld, | M. Pohlmann, |
| Louis Schwarz, | M. Frank, | F. Richert, |
| J. Weissenbach, | H. R. Gogreve, | F. Bader, |
| J. B. Widdemann. | | |

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $[illegible] | |
| Sur risques de mer | [illegible] | |
| Sur risques de rivières | [illegible] | |
| Total des primes | | $[illegible] |
| En moins—primes non expirées | | [illegible] |
| Montant net des primes, 31 mai 1873 | | $[illegible] |
| Pertes payées: | | |
| Sur risques d'incendie | $[illegible] | |
| Sur risques de mer | [illegible] | |
| Sur risques de rivières | [illegible] | |
| Taxes | [illegible] | |
| Réassurances, primes remboursées, profits et pertes | [illegible] | |
| A déduire—intérêts moins dépenses | 17,[illegible] | [illegible] |
| Bénéfices | | $[illegible] |

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Propriété foncière | $[illegible] |
| Bons de ville | [illegible] |
| Actions de banques et de chemins de fer | [illegible] |
| Billets garantis par hypothèque | [illegible] |
| Billets garantis | [illegible] |
| Billets à recevoir | [illegible] |
| Primes en voie de recouvrement | [illegible] |
| Bons de l'Etat | [illegible] |
| Stock d'assurances | [illegible] |
| Actions du Vallette Dry Dock Comp. | [illegible] |
| Actions de la Presse à Coton de la Levée | [illegible] |
| Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company | [illegible] |
| Harbor Protection Company | [illegible] |
| Association de l'Hôtel St. Louis | [illegible] |
| Bons hypothécaires de Odd Fellows Hall | [illegible] |
| Bons hypothécaires du Turners Association | [illegible] |
| Jugement sur billets hypothécaires | [illegible] |
| En caisse | [illegible] |
| Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane | [illegible] |
| Total de l'Actif | $[illegible] |

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et souscrit par-devant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| P. Maspero, | David McCoard, |
| S. Z. Relf, | L. F. Généres, |
| M. Puig, | P. Fourchy, |
| P. S. Wiltz, | J. J. Fernandez, |
| D. A. Chaffraix, | J. M. Allen, |
| | Chas. Lafitte. |

10 juin—1 an

BUREAUX DE LA

### Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé..........$[illegible]

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

| | |
|---|---|
| John G. Gaines, | E. J. Hart, |
| Henry Renshaw, | Hugh Wilson, |
| R. Bacon, | I. N. Marks, |
| Charles Macready, | W. B. Seymour, |
| Richard Flower | J. Weis, |
| R. W. Taylor | J. O. Morris, |
| J. I. Day, | G. M. Bayly, |
| James Hymen, | J. L. Harris, |
| Lionel C. Levy, | W. B. Schmidt, |
| L. Abous, | R. R. Wheelock, |
| L. H. Joseph, | S. T. Torian, |
| Saml Motsches, | Isaac L. Moss. |

16janv—1an

### Poutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

# DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est facile et il ne faut beaucoup de temps quand les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et s'emploie avantageusement pour le fer et le zinc. Elle a une surface [illegible] qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. [illegible]

A vendre par
J. R. LINGHAM, agent,
Au No 12 de la rue [illegible]

### Aux Contribuables,

# JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE
Entre Bienville et Douane.

Se charge du règlement des Taxes de Ville d'Etat, arriérées ou non de la Nouvelle-Orléans, [illegible] ou courant des propriétés [illegible]. [illegible]

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

I. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 30 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants [illegible] 31 décembre 1872 et payable le [illegible] janvier 1873.

DIRECTEURS

| | |
|---|---|
| Geo. Urquhart, | M. Payne, |
| C. T. Dugazon, | [illegible] |
| G. W. [illegible] | [illegible] |
| T. Reilly Blanchard, | [illegible] |
| A. Schreiber, | [illegible] |
| Chas. Lafitte, | J. Rogers. |

24 mars—1 an

### Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 24 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public. No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 21 mars 1873. Le dit scrip sera dorénavant un fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

| | |
|---|---|
| Chas. Briggs, | Thos. H. Hunt, |
| Ant. Carrière, | Chs. Rénaud, |
| Geo. A. Fosdick, | D. Fenner, |
| H. Bringier, | R. di Meaux, |
| P. Anderson, | Fréd. Lorne, |
| A. Fortier, | Aug. Reine, |
| Geo. W. Dunbar, | Edward Toby, |
| S. F. Blackmayer, | Wm. Morton, |
| Henry J. Voss, | Wm. A. Kaag, |
| E. Marquese, | W. L. Bailey, |
| Chas. Waldmer, | J. B. Livaudais, |
| A. Lanaux, | Arnaud Violett, |
| Jacob Williams, | A. K. Miller, |
| Jas. Lafitte, | Edwd. Murphy, |
| Rodolph [illegible] | J. A. Lum, |
| W. O. Black, | Wm. Woods, |
| | Geo. W. Hynson. |

2 mars—

### Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

| | |
|---|---|
| Primes d'incendie | $[illegible] |
| Primes de rivières | 17,[illegible] |
| Primes de mer | 14,[illegible] 27 |
| | 1[illegible] |
| En moins, primes remboursées | 1,[illegible] |
| | $[illegible] |

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 14 mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq pour cent payable à dater du 26 de courant.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| A. CHIAPELLA, | L. F. GÉNÉRÈS, |
| W. B. SCHMIDT, | R. W. ADAMS, |
| C. KOHN, | J. J. FERNANDEZ, |
| ED. BURTHE, | P. LAPORTE, |
| A. TERTROU, | A. GAILLUD, |
| J. BAYLE, | R. SALZY, |
| A. BONNECAZE, | H. GONELLAN. |

mai—1 an

### Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les primes non expirées de 1871 | | $[illegible],544 71 |
| Primes sur risques d'incendie | $140,[illegible] 12 | |
| Primes sur risques de rivières | 34,[illegible] | |
| Primes sur risques de mer | [illegible] | —$[illegible] |
| En moins: | | |
| Primes remboursées | 2,[illegible] 17 | |
| Primes sur risques non expirées en 1872 | [illegible] | 54,751 77 |
| Montant net des primes | | $147,7[illegible] |
| Pertes payées dans la même période: | | |
| Sur primes d'incendie | $[illegible] | |
| Sur primes de rivières | 11,[illegible] | |
| Sur primes de mer | 19,[illegible] | |
| | $[illegible] 14 | |
| Réassurance | [illegible] | |
| Réduction (rebate) au lieu de scrip | 20,[illegible] | |
| Taxes | 3,[illegible] | |
| Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt | 41,7[illegible] | —$[illegible] |
| | | $[illegible] |
| Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Encaisse | $[illegible] 41 | |
| Effets à recevoir, prêts sur gages | [illegible] | |
| Effets à recevoir pour primes | [illegible] | —$[illegible] |
| Comptes en voie de recouvrement | [illegible] | |
| Propriété foncière au No 7[illegible] de la rue du Camp | [illegible] | |
| Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans | [illegible] | |
| Actions de banques | [illegible] | |
| Bons de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles | [illegible] | |
| Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock | [illegible] | |
| Actions du Harbor Protection Company | [illegible] | |
| Bons de la Société de l'Odd Fellows Hall | 1,[illegible] | |
| Bons de la Grand' Loge F. et A. M. | [illegible] | |
| Bons de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association | [illegible] | |
| Actions de la Compagnie d'Assurance | [illegible] | |
| Actions suspendues et compte de bonds | [illegible] | |
| | | $[illegible] |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs légaux du dit scrip, à dater du 21 février 1873.

ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| A. Moulton, | Adolph Meyer, |
| Wm. M. Perkins, | S. J. Smith, |
| August Bilt, | Jno. T. Hardy, |
| E. Rush, | H. O. Schmidt, |
| E. M. Norren, | W. Y. Rolb, |
| Jno. C. Rodgers, | Geo. W. Roper. |

15janv—1an

### Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE,

Bureau No. 128 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872 | | $ 65,[illegible] 8 |
| A ajouter: | | |
| Primes sur risques non expirées de 1871 | | [illegible] 7 |
| | | $ [illegible] |
| En moins: | | |
| Primes non expirées | $ 9,[illegible] 24 | |
| Primes remboursées | 1,[illegible] | |
| | | [illegible] |
| Montant net des primes reçues | | $ [illegible] |
| Pertes éprouvées pendant l'année | $ 11,[illegible] | |
| Réassurances | 2,[illegible] 74 | |
| Réduction | 2,[illegible] | |
| | | [illegible] |
| | | $ [illegible] |
| Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts | | [illegible] |
| Net profit | | $ [illegible] |
| ACTIF: | | |
| Billets d'actions | $[illegible] | |
| Primes en voie de collection | [illegible] | |
| Prêts et billets sur garantie | [illegible] | |
| Mobilier, installations, etc. | [illegible] | |
| Montant placé en diverses actions | 1,[illegible] | |
| En caisse | [illegible] | |
| | | $[illegible] |

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé par-devant moi ce troisième jour de janvier 1873.

[illegible] T. DUGROS, [illegible] notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 27 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quinze pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 27 février 1873.

— DIRECTEURS. —

| | |
|---|---|
| Chs. Roman, | Felix Grima, |
| James Wood, | J. A. Fernandez, |
| Placide Forstall, | Charles Lafitte, |
| T. Reilly Blanchard, Jr, | Emile Degré, |
| Christian Roselius, | Clément Millaudon, |
| François Gauguin, | G. de Feriet, |
| Felix Limet, | F. A. Gonzales, |
| Jules Aldigé, | Louis Mathé, |
| W. J. Behan, | I. W. Hernan, |
| A. D. Vételin, | P. Ponte. |

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. ROMAN a été réélu Président, à l'unanimité.

JULES LE MORE,
1 mai—6mois Secrétaire.